



graphiprévention

Pour vous informer et vous soutenir en prévention

Équipements et procédures sécuritaires **REQUIS**

Lors de notre **assemblée générale** annuelle du 13 mai dernier, nous avons présenté nos réalisations 2010 dont notre nouveau guide visant l'établissement de procédures sécuritaires pour les opérations qui doivent être effectuées aux presses, en zone dangereuses, à proximité des angles rentrants.

Ce guide, produit en collaboration avec l'IRSST, rappelle l'importance de la prévention entourant l'utilisation des machines en imprimerie. La première étape, bien sûr, consiste à sécuriser les équipements utilisés; toutes les entreprises doivent fournir des machines sécuritaires, c'est la base de la prévention. Fournir des équipements sécuritaires n'est toutefois pas suffisant dans tous les cas. La sécurité des travailleurs doit aussi être assurée par des procédures de travail sécuritaires. Ainsi, lorsqu'on enfle le papier sur une presse rotative, qu'on effectue un changement de plaques ou de blanchets ou qu'on procède aux activités de nettoyage, autant de tâches susceptibles d'amener les travailleurs à intervenir en zone dangereuse, on doit le faire en utilisant une méthode éprouvée sécuritaire à la suite d'un examen minutieux de la situation comprenant notamment une évaluation des risques.

Notre guide présente un arbre de défaillance pour vous aider dans votre analyse de risque. Il propose aussi des étapes génériques pour la réalisation sécuritaire des opérations étudiées ainsi qu'une grille d'évaluation générale des risques associés aux angles rentrants et autres risques à la sécurité sur vos presses. Autant d'outils qui visent à vous aider dans votre démarche d'appréciation des risques conduisant vers l'élaboration de vos procédures sécuritaires d'opération.

Nous pouvons aussi vous offrir de la formation pour vous aider dans votre démarche. Deux sont particulièrement indiquées pour mieux vous outiller : celle portant sur l'analyse simplifiée de la sécurité des tâches et l'autre dédiée à l'évaluation des risques machines. Ces formations vous familiariseront avec une méthodologie de travail et des outils d'intervention que nous avons développés à votre intention pour faciliter votre travail d'analyse. Enfin, nos conseillers peuvent aussi vous accompagner sur le terrain pour valider votre démarche.

Tant la sécurité des machines que les procédures sécuritaires d'opération sont requises en imprimerie. Peut-on vous aider? ■

Marie Ménard
Directrice générale



*L'assemblée générale annuelle de l'ASP imprimerie,
un lieu de rencontre pour les gens de l'industrie!*

Au sommaire

- ▶ **L'intégration en SST des nouveaux employés : une étape cruciale!**
- ▶ **La prévention des coups de chaleur... un sujet chaud!**
- ▶ **L'assemblée générale annuelle en photos**
- ▶ **L'idée de prévention de Sher-Wood Hockey inc.**

Le graphiprévention est publié par
l'Association paritaire de santé et de sécurité du
travail, secteur imprimerie et activités connexes
ASP imprimerie
7450, boulevard des Galeries-d'Anjou
bureau 450, Anjou (Québec) H1M 3M3
☎ 514 355-8282
☎ 514 355-6818
www.aspimprimerie.qc.ca

Conseil d'administration

Gaétan Cajolais, délégué et vice-président des
Teamsters/Conférence des communications
graphiques, section locale 555M (FTQ)
Gilles Cardin, délégué des Quotidiens du Québec,
directeur principal Relations de travail à
La Presse
Gilles Duguay, délégué de la Fédération nationale
des communications (CSN), distributeur à
La Presse
Michel Fortin, délégué et premier vice-président de
la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN)
Daniel Gendron, délégué du Conseil patronal de
l'imprimerie du Canada, chef des ressources
humaines chez Transcontinental Saint-Hyacinthe
Michel Handfield, délégué et président de la
section locale 145 du Syndicat canadien des
communications de l'énergie et du papier (FTQ)
Jacques Mercier, délégué du Conseil patronal
de l'imprimerie du Canada, directeur d'usine,
Interchèques
Jean-Guy Moreau, délégué du Conseil patronal
de l'imprimerie du Canada, directeur des
ressources humaines chez RockTenn
Emballages Montréal
Larry Myles, délégué et président des Teamsters/
Conférence des communications graphiques,
section locale 555M (FTQ)
Normand Sarault, délégué et directeur du Conseil
patronal de l'imprimerie du Canada

Direction générale

Marie Ménard

Rédaction

Denise Laganière
Marie Ménard

Mise en page

Hélène Trudel

Impression

Imprimerie Héon & Nadeau Itée

Tirage 6 200 exemplaires

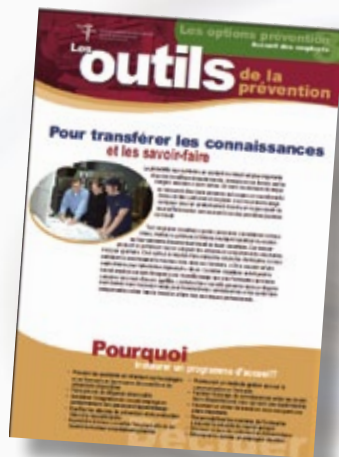
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2011

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2011
ISSN 0829-4860 3^e bimestre 2011

Bien que cette publication ait été élaborée à
partir de sources reconnues comme fiables et
crédibles, l'ASP imprimerie, ses administrateurs
et son personnel n'assument aucune
responsabilité quant à l'utilisation du contenu,
des produits ou des services mentionnés. Toute
reproduction d'un extrait de cette publication
doit être autorisée par écrit par l'ASP imprimerie
et porter la mention de sa source.

L'intégration en SST des nouveaux employés : une étape cruciale!

Les personnes nouvellement embauchées ou affectées à un nouveau poste sont plus susceptibles d'être victimes d'un accident que les autres travailleurs. Pourquoi? Parce qu'elles sont moins expérimentées ou qu'elles n'ont pas été informées et formées aux dangers et aux mesures de prévention associés à leurs tâches. D'où l'importance de bien les encadrer dès leur arrivée en poste.



Pour vous aider dans l'élaboration d'un volet SST à votre programme d'accueil, consultez la fiche-outil **Pour transférer les connaissances et les savoir-faire**. Pour évaluer l'efficacité de votre programme d'accueil, complétez le questionnaire dynamique et obtenez un plan d'action pour l'améliorer au besoin.

Ces outils sont accessibles dans la section réservée *Prévention@distance* du site Web de l'ASP imprimerie www.aspimprimerie.qc.ca.

Pour l'intégration de jeunes travailleurs, consultez la section jeunesse du site Web de la CSST : www.csst.qc.ca/jeunes/acces_jeunes.htm.

Ils l'ont fait!



Chez Transcontinental Interactif Transmédia, une entreprise de Ville Saint-Laurent qui compte 120 personnes à son emploi, on s'assure que tous les nouveaux employés soient sensibilisés aux pratiques de l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail.

Dès son arrivée en poste, le nouvel employé reçoit notamment le document relatif aux règlements de santé et de sécurité en vigueur dans l'entreprise qui contient la politique concernant la santé et la sécurité, les équipements de protection individuelle, les règles générales de sécurité, les procédures en cas d'accident, la prévention des incendies, etc. Il est invité à en prendre connaissance et à s'engager à se conformer à toutes ces exigences.

Le responsable de l'intégration SST, Daniel Savignac, qui est membre du comité de santé et de sécurité, effectue une visite guidée de l'entreprise avec le nouvel employé au cours de laquelle il lui indique où sont les sorties d'urgence, les trousseaux et le registre de premiers soins, le plan d'urgence, qui sont les brigadiers, etc.

Cette intégration contribue à bien outiller les nouvelles recrues dès leur arrivée et témoigne de l'importance qu'accorde l'entreprise à la santé et à la sécurité au travail.

La prévention des coups de chaleur... un sujet chaud!

Le **coup de chaleur** survient à la suite d'une exposition prolongée à une chaleur intense. Il survient brusquement lorsque le corps ne réussit plus à se refroidir suffisamment. La température corporelle, qui est normalement de 37°C, peut alors dépasser les 40°C. S'il n'est pas reconnu à temps, le coup de chaleur peut même être fatal.

Les symptômes les plus courants : faiblesse, agressivité ou comportement étrange, incohérence dans les propos, peau rouge, chaude et sèche, mal de tête, étourdissements, vomissements, évanouissement et convulsions.

Dès l'apparition d'un des symptômes, il y a urgence médicale. En attendant les secouristes et les services ambulanciers, il faut amener la victime dans un endroit frais, lui retirer ses vêtements, l'asperger d'eau fraîche et lui faire boire de petites quantités d'eau fraîche si elle est toujours consciente.

Voici des exemples de mesures pouvant soulager les travailleurs lors d'une période de chaleur intense.

Mesures techniques	Mesures administratives
<ul style="list-style-type: none">• Limiter la chaleur émise par les équipements en utilisant seulement ceux qui sont essentiels.• Climatiser si possible les lieux de travail en réglant les diffuseurs pour éviter d'envoyer les jets d'air directement sur les travailleurs.• Installer des stores sur les fenêtres exposées au soleil.• Installer des ventilateurs à des endroits stratégiques (Attention : dépassé une température de 35°C, les ventilateurs ne sont plus efficaces pour refroidir le corps humain).• Installer une salle de repos climatisée.• Évacuer la vapeur ou l'air chaud provenant d'opérations spécifiques.• Utiliser des moyens mécaniques (palans, tables élévatoires, etc.) pour limiter les efforts physiques des travailleurs.	<ul style="list-style-type: none">• Se doter d'un plan d'action préventif pour les journées chaudes qui comprend les mesures pour contrer la chaleur (il faut y penser avant que la chaleur s'installe).• Former les travailleurs sur les signes annonçant un coup de chaleur et instaurer un système de surveillance collective (un travailleur qui subit un coup de chaleur va rarement reconnaître lui-même les symptômes).• Identifier les travailleurs les plus à risque (ex. femme enceinte, travailleur qui prend des médicaments).• Informer tous les travailleurs et tous les superviseurs des risques, des moyens de prévention, des symptômes d'un coup de chaleur avant le début des journées chaudes.• Augmenter la fréquence et la durée des pauses.• Planifier les travaux exigeant de plus grands efforts aux moments les plus frais de la journée.• Mettre à la disposition des travailleurs de l'eau potable fraîche (10-15°C), leur rappeler d'en boire 250 ml (une tasse) à toutes les 20 minutes et s'assurer qu'ils le font.• Avoir un plan d'urgence incluant, le cas échéant, l'application des mesures de premiers secours à un travailleur qui a été incommodé par la chaleur.

Autres informations utiles...

- ▶ Pour évaluer le risque en fonction de la température de l'air, de l'humidité, de l'ensoleillement et des vêtements que portent les travailleurs, utilisez l'outil de calcul proposé par l'IRSST intitulé : *Utilitaires pour les contraintes thermiques en milieu de travail*. Disponible à partir de www.irsst.qc.ca.
- ▶ Pour en savoir plus sur les coups de chaleur, consultez le *Guide de prévention des coups de chaleur*, 2^e édition de la CSST et visitez la section du site Web de la CSST consacrée au coup de chaleur : www.csst.qc.ca.

À CONSERVER



Les formations multi-entreprises

Automne-Hiver 2011

Les formations de l'ASP imprimerie sont offertes sans frais aux personnes à l'emploi des entreprises de son secteur.

Une attestation est remise à chaque participant.

Pour vous inscrire :
514 355-8282 ou www.aspimprimerie.qc.ca
sous la rubrique *Formation*.

Les formations sont dispensées dans les bureaux de l'ASP imprimerie 7450, boulevard des Galeries-d'Anjou à Anjou, bureau 450.

Adopter une démarche ergonomique

Mercredi, 5 octobre 8 h 30 à 16 h 30
« Cette formation peut être très utile pour améliorer certains postes de travail. »
Dominic Brière, Interchèques.

Soyez formateur – Utilisation sécuritaire des plateformes élévatoires

Mercredi, 26 octobre 8 h à 12 h
« J'ai apprécié de cette formation l'échange avec les participants. » Marc Faucher, Transcontinental Interweb

Utilisation sécuritaire des plateformes élévatoires

Mercredi, 26 octobre 9 h 30 à 11 h 30
« Je recommande cette formation car il est très important de savoir bien opérer une plateforme. » Victor Audet, Transcontinental Interglobe

Analyse simplifiée de la sécurité des tâches

Jeudi, 3 novembre 8 h 30 à 16 h 30
« Cette formation m'a permis de comparer les outils que j'ai reçus avec ceux qu'on utilise dans mon entreprise. »
André Lefebvre, Quad Graphics

Évaluer pour prévenir les risques machines

Mercredi, 23 novembre 8 h 30 à 16 h 30
« Je recommande cette formation qui fait qu'on est plus en mesure d'évaluer nos risques et d'y remédier. Nous avons davantage d'outils. » Denise Dumas, Poliplastic

Élaborer votre procédure d'évacuation en cas d'incendie

Jeudi, 1^{er} décembre 8 h 30 à 12 h
« Cette formation nous a permis de revisiter des normes oubliées ou lointaines. »
André Lavallée, R.R. Donnelley

2011 Prix Graphiprvention

Michel Handfield, coprésident syndical du conseil d'administration de l'ASP imprimerie et Jacques Mercier, en remplacement de Normand Sarault coprésident patronal, ont procédé à la remise du grand prix et des mentions aux représentants des entreprises, en présence de leur conseiller en prévention de l'ASP imprimerie, Thierry Tollis, Tommy Lupien et Dany Mailloux.

Félicitations à RockTenn Emballages Montréal récipiendaire du Prix graphiprvention 2011



Les représentants de **RockTenn Emballages Montréal** : Francis Deschênes et Anne Bolduc ont reçu le prix graphiprvention avec fierté.

Bravo aux entreprises ayant reçu une mention



Transcontinental de la Capitale : Jean-Denis Gagnon, Isabelle Gervais et Pierre Raymond.



Emballages Amcor, division de Lachine : Sylvain Desjardins, Jean Paquette et Richard Bigras.



Compagnies du groupe DATA de Drummondville : Dominic St-Cyr, Jean-Luc Courchesne, Simon Drolet, Gérald Picotín, Luc Plante et Michel Payeur.

Pour prendre connaissance des idées de prévention : www.aspimprimerie.qc.ca sous la rubrique *Idées de prévention*.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Au-delà de 120 perso

Ce rendez-vous annuel est l'occasion de faire le point sur ce que votre association sectorielle paritaire fait et peut faire pour vous.



L'ANNUELLE EN PHOTOS Les femmes étaient présentes

2011

Le Conseil d'administration

Les officiers du conseil d'administration :
Normand Sarault, Michel Handfield et
Gilles Duguay, respectivement coprésident
patronal, coprésident syndical et trésorier,
demeurent en poste pour l'exercice en cours.



En arrière

Daniel Gendron, délégué du Conseil patronal de l'imprimerie du Canada et chef des ressources humaines chez Transcontinental Saint-Hyacinthe
Gilles Cardin, délégué des Quotidiens du Québec, directeur principal Relations de travail à *La Presse*

Jacques Mercier, délégué du Conseil patronal de l'imprimerie du Canada et directeur d'usine, Interchèques

Gilles Duguay, délégué de la Fédération nationale des communications (CSN), distributeur à *La Presse*

Michel Handfield, délégué et président de la section locale 145 du Syndicat canadien des communications de l'énergie et du papier (FTQ)

Jean-Guy Moreau, délégué du Conseil patronal de l'imprimerie du Canada et directeur des ressources humaines chez RockTenn Emballages Montréal

Michel Fortin, délégué et premier vice-président de la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN)

En avant :

Normand Sarault, délégué et directeur du Conseil patronal de l'imprimerie du Canada

Larry Myles, délégué et président des Teamsters/Conférence des communications graphiques, section locale 555M (FTQ)

Marie Ménard, directrice et secrétaire générale
Gaétan Cajolais, délégué et vice-président des Teamsters/Conférence des communications graphiques, section locale 555M (FTQ)



La conférence du Dr Serge Marquis sur le thème "Travail, sens et plaisir" a été l'occasion de nous faire réfléchir sur l'importance d'être et d'agir en accord avec ses valeurs profondes et de trouver un sens à ce que l'on fait et vit au travail ou ailleurs.

Comme le veut la tradition, le dîner est venu clore l'activité.

La substitution de produits chimiques

Dans le secteur de l'imprimerie et de ses activités connexes, l'usage de produits chimiques est chose courante. Par mesure préventive, de plus en plus d'entreprises recherchent des produits de remplacement efficaces qui s'avèrent moins toxiques pour la santé des travailleurs et pour l'environnement. Voici quelques outils qui pourront vous aider dans votre démarche visant à substituer des matières dangereuses.

◆ Dans le cadre du projet de recherche - **La substitution des solvants en milieu de travail - Élaboration d'un outil pour l'intervention** - l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) s'est penché sur la substitution de solvants, un produit dont l'utilisation est largement répandue en imprimerie. L'objectif était de produire un bilan de connaissances sur la substitution des solvants. **Vous y trouverez notamment des cas concrets de substitution de solvants et les éléments d'une analyse de substitution soit la faisabilité technique, la santé et la sécurité du travail, l'environnement, les coûts ainsi que les facteurs humains et organisationnels.**

◆ **VEmpire – un utilitaire donnant un accès rapide sur les 695 substances chimiques de l'annexe 1 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail.**

Réalisé par l'IRSST, cet utilitaire est proposé sous la forme d'un fichier Excel. Il permet d'avoir facilement accès à de l'information provenant de différents sites Web. Il suffit à l'utilisateur de préalablement sélectionner une substance à partir de la liste déroulante.

Pour en savoir plus : irsst.qc.ca.



Une idée de prévention Une table de travail un système d' l'inhalation de

Sher-Wood Hockey inc. est une entreprise de Sherbrooke spécialisée dans la production et la distribution d'équipements de hockey et de produits sous licences qui compte 150 personnes à son emploi.

Le problème

Le problème concerne les personnes dont la tâche consiste à nettoyer la surface des rondelles avant l'impression. La préparation des rondelles requiert l'utilisation d'un solvant dont le risque pour la santé et la sécurité est modéré selon la classification SIMDUT. Le nombre de rondelles à nettoyer sur deux quarts de travail est de 2 000 en moyenne par semaine. Malgré la présence d'une hotte au-dessus de la table de travail, il y avait une forte odeur de solvant dans la pièce. Cela indisposait les travailleurs assignés au nettoyage des rondelles ainsi que les sept autres personnes travaillant à proximité. Pour tenter de corriger la situation, les travailleurs ont ajouté un ventilateur ce qui ne faisait que propager les vapeurs de solvant dans l'air. Le problème a été soumis au département de l'ingénierie de l'entreprise. Avec l'aide de consultants, le personnel de l'entreprise en est arrivé à une solution efficace.

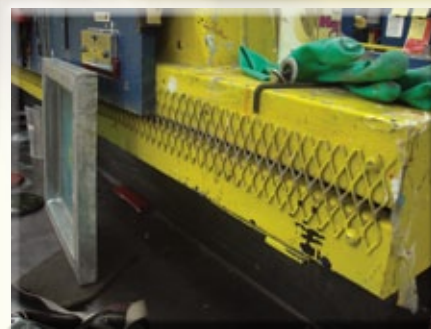


La table de travail.

AVANT



Les conduits du système d'aspiration de l'air.



La hotte installée au-dessus de la table de travail.

La qualité de l'air

La qualité de l'air en milieu de travail fait partie des éléments à considérer lors d'une inspection des lieux de travail. Les lacunes observées doivent être documentées afin de déterminer s'il y a lieu de corriger la situation en adoptant par exemple un programme d'entretien préventif des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air (CVCA) et en contrôlant les produits polluants à la source.

Pour savoir quelles sont vos obligations en matière de qualité de l'air, consultez :

- ▶ La Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) - article 51 4°
- ▶ Le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) - article 58
- ▶ Le Règlement sur la qualité du milieu de travail - annexe A
- ▶ La norme ANSI-ASHRAE, *Norme de sécurité concernant la ventilation pour une qualité d'air intérieur acceptable.*

de Sher-Wood Hockey inc. à laquelle on a intégré aspiration pour réduire vapeurs de solvant

La solution

En guise de solution, on a fabriqué une nouvelle table avec aspiration intégrée. Trois des quatre faces ont été bloquées à l'aide de tôles afin d'éliminer les courants d'air et permettre une meilleure aspiration. Une fente sur le pourtour de la table permet d'aspirer les vapeurs de solvant à la source. La structure de la table, sous la surface de travail sert de caisson qui permet de distribuer uniformément le débit d'air aspiré sur le pourtour de la table. Les vapeurs de solvant sont ensuite dirigées par des conduits vers le système d'aspiration de l'air. En d'autres termes, c'est comme si la table de travail avait été transformée en hotte. On y a aussi ajouté un deuxième conduit d'aspiration qui descend jusqu'au sol. Ainsi, les vapeurs de solvant, qui sont plus lourdes que l'air, sont aspirées beaucoup plus efficacement.

Une autre modification apportée à l'espace de travail a consisté à ajouter, à l'une des extrémités, une trappe à l'intérieur de laquelle les travailleurs peuvent disposer du surplus de solvant. Ce surplus est évacué en toute sûreté dans un baril à travers un tuyau.

La conception, la fabrication et l'installation du nouveau système d'aspiration ont été réalisées avec l'aide de consultants au coût de 2 600 \$. En place depuis le mois de mars 2010, ce système a permis de réduire de façon importante l'odeur du solvant dans la pièce. Les travailleurs concernés peuvent en témoigner. Cette idée de prévention est transférable dans d'autres entreprises.

APRÈS



La fente sur le pourtour de la table permet d'aspirer les vapeurs de solvant à la source.



Le surplus de solvant est maintenant acheminé dans un baril via une ouverture sous la trappe.



Sous la table de travail, on a ajouté un deuxième conduit d'aspiration.

L'évaluation de produits chimiques



Le responsable de la santé et de la sécurité d'une entreprise du secteur a fait appel à un conseiller en prévention de l'ASP imprimerie pour savoir lequel, parmi les trois produits que possédait l'entreprise pour le nettoyage des blanchets était le moins toxique pour les travailleurs et le moins dommageable pour l'équipement.

L'ASP imprimerie met à la disposition des entreprises du secteur un outil qui permet, à l'aide de la fiche signalétique des produits chimiques, de procéder à l'évaluation sommaire des risques à la santé ou à la sécurité de ces produits. L'utilisation de cet outil a permis de comparer les risques des différents produits soumis par l'entreprise, l'aidant ainsi à faire un choix avisé.

Pour obtenir une appréciation des risques du produit : risque dû à la corrosivité, risque selon la classification SIMDUT, toxicité à court et à long terme, probabilité d'émission de vapeurs inflammables, etc., il suffit d'indiquer, dans les cases correspondantes, le nom du produit, son état physique, le CAS (numéro d'enregistrement du produit) et sa concentration. On obtient, en pourcentage, l'indice de risque pour la santé, l'indice de risque pour la sécurité, l'indice des deux combinés et quelques conseils.

Cet outil est accessible via la section réservée [Prévention@distance/Outils](mailto:Prevention@distance/Outils) de gestion sur le site Web de l'ASP imprimerie : www.aspimprimerie.qc.ca.

Les récipiendaires des bourses ASP imprimerie

Le 17 mai dernier a eu lieu la remise des prix et bourses à des étudiants et finissants de divers programmes dispensés au Collège Ahuntsic visant à préparer la relève dans l'industrie des communications graphiques. Deux bourses de l'ASP imprimerie ont été remises à deux étudiants ayant démontré le plus de connaissances en matière de prévention en santé et sécurité du travail.



Marie Ménard, directrice générale de l'ASP imprimerie en présence de Claude Dubé, enseignant en Techniques de l'impression et de **Maxime Landry**, étudiant de 1^{re} année en Techniques de l'impression (photo de gauche) et de Yves Riopel, enseignant en Gestion de projet en communications graphiques ainsi que **Jymmy Pereira-Tarsi** étudiant de 2^e année en Gestion de projet en communications graphiques (photo de droite). **Bravo aux lauréats!**

Acronymes couramment utilisés en imprimerie

ACNOR	Association canadienne de normalisation	INRS	Institut national de la recherche scientifique
AFNOR	Association française de normalisation	IRSST	Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail
ANSI	American National Standard Institute	ISO	Norme internationale
ASME	American Society of Mechanical Engineers	LSST	Loi sur la santé et la sécurité du travail
CEI	Commission électrotechnique internationale	NF EN	Norme européenne transposée comme norme nationale française
CEI	Norme internationale dans un domaine électrique ou électronique	NFPA	National Fire Protection Association
CSA	Canadian Standard Association, la version anglaise de l'ACNOR	Pr EN	Projet de norme européenne en cours d'élaboration
EN	Norme Européenne	RSST	Règlement sur la santé et la sécurité du travail

Copie non livrable, retourner à :

**Association paritaire de santé et de sécurité du travail
secteur imprimerie et activités connexes**
7450, boulevard des Galeries-d'Anjou, bureau 450
Anjou (Québec) H1M 3M3

Vos conseillers en prévention

KHALID
EL AHRACHE



TOMMY
LUPIEN



DANY
MAILLOUX



THIERRY
TOLLIS



**Vos commentaires
sont appréciés!**

☎ **514 355-8282** ou
info@aspimprimerie.qc.ca

POSTE MAIL

Envoi de publication canadienne
numéro de convention :

40042244